

L'évolution du secteur des télécommunications en Algérie

I. Le secteur des télécommunications en Algérie¹¹⁴ :

I.1. L'ère (époque) du coloniale :

Concernant notre pays, nous pouvons dire que la télécommunication par téléphone a vu le jour en Algérie colonie française en 1882 par {la Société Générale du Téléphone}.

Nous notons qu'il n'y avait à cette époque que deux réseaux ceux d'Alger et Oran tout en réunissant 91 abonnés seulement. Cependant pour, des raisons historiques assez importantes, les réseaux sont prolongés jusqu'au Maroc et la Tunisie durant et après la 2^e guerre mondiale.

I.2. Les télécommunications en Algérie post-colonial :

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a bénéficié de cet héritage colonial qui reste, malgré tout, insuffisant et incomplet.

I.3. Historique :

L'ensemble du gouvernement et le président du conseil des ministres déclarent la mise en œuvre d'une nouvelle institution de l'état algérien. Il s'agit du ministère des postes et télécommunication dont la délivrance du code, sous ordonnance présidentielle, a été effectuée le 30 décembre 1975 code n° 75-89. Il reste à noter que l'ordonnance et le code des P&T entrent en vigueur à partir du 5 juillet 1975, date jugée symbolique pour ce genre d'initiatives. Il est important à signaler également que tout ce travail a été instauré par l'ex président de République M. Houari Boumedienne. De ce fait l'institution des P&T a marqué un honorable progrès à ce niveau, en mettant en place de nouveaux matériels.

Il y a eu aussi un accroissement des réseaux, vu le développement rapide a

¹¹⁴ Marcel LACOUT,(1982), « les télécommunications française1982 », Ministère des PTT, Direction générale des télécommunications.

économique et politique du pays. Et pour bien gérer toutes les commandes ainsi que le plan d'information, nous dirons que l'Institution des P&T a jugé bon d'introduire l'outil informatique qui devient de plus en plus nécessaire, voir même vital.

II. Le secteur des P&T en Algérie « restructuration » :

L'administration des Postes et Télécommunications, a été réorganisée dans le cadre de la réforme du Secteur, conformément à la Loi 2000-03 du 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la Poste et aux Télécommunications. Cette Loi a permis un transfert des activités de la Poste et des Télécommunications exercées précédemment par le Ministère des PTT à deux opérateurs : Algérie Poste et Algérie Telecom, et dans le même cadre de cette Loi il a été créé une Autorité de régulation dont le siège est à Alger. Et sur le même sillage la création des Directions de Wilayas a vu le jour par le décret exécutif N° 03-233 correspondant au 24 juin 2003¹¹⁵.

II.1. Les principes de cette réforme¹¹⁶ :

II.1.1. une réforme institutionnelle :

Dès l'année 2000 une profonde réforme du secteur de la poste et des télécommunications a été initiée. Cette stratégie de réforme repose sur les principes suivants :

- déconnecter le secteur du budget de l'Etat, de l'organisation administrative et de la fonction publique.
- libérer les tarifs afin qu'ils reflètent les coûts réels des services offerts ;
- mettre fin au monopole pour permettre à l'offre de se diversifier et de s'adapter à la demande
- adapter le réseau des télécommunications aux exigences du marché ;

¹¹⁵ www.wilayadeconstantine.org/.

¹¹⁶ http://smsi.francophonie.org/IMG/html/declaration_final_fr.html.

- réorganiser le secteur pour l'ancrer aux sources de la technologie et du financement par le marché.

La loi n° 2000-03 du 5 août 2000 a ainsi été adoptée et promulguée. Outre qu'elle consacre l'ouverture de la poste et des télécommunications, elle crée deux opérateurs, l'un pour la poste, Algérie Poste, et le deuxième pour les télécommunications, Algérie Télécom. Elle crée également une autorité indépendante et autonome de régulation de la poste et des télécommunications.

II.1.2. la mise à niveau de l'infrastructure nationale des télécommunications :

Cette infrastructure s'étend sur l'ensemble du territoire national, dont la superficie est de 2.381.000 km², et est constituée de systèmes de télécommunications variés, complémentaires ou redondants en vue d'assurer une sécurité des réseaux. ; C'est ainsi que les supports de transport sont constitués de :

- près de 13.000 kilomètres de câbles à fibres optiques et 60.000 kilomètres de câbles métalliques numériques ;
- 17.000 kilomètres de faisceaux hertziens numériques ;
- 50 stations terriennes des réseaux domestique et international ;
- dizaines de systèmes de radiotéléphonie rurale ;
- de 10 stations côtières du service mobile maritime.

De plus, un plan de mise à niveau des infrastructures existantes a été lancé. Ses axes majeurs sont:

- la numérisation totale du réseau national de commutation (délestage de près de 1 million d'équipements analogiques) ;
- la réalisation du backbone national de transmission à base de supports à fibre optique à haut débit (10 Gigabits et 2,5 Gigabits) ;
- l'introduction des systèmes Vsat et Inmarsat ;

- la réalisation d'un support à fibre optique de capacité de 40 Gigabits reliant Alger à Palma pour l'écoulement et la sécurisation du trafic international ;
- la numérisation du réseau domestique de communication par satellite ;

- la réalisation d'une plateforme Internet de 100.000 abonnés avec 10 000 accès simultanés. Cette plateforme est accessible à partir de tout le territoire national à l'aide d'un numéro unique, le 1515.

Bien entendu, les opérations de désenclavement des localités encore isolées, tant du point de vue postal que des télécommunications, se poursuivent. Elles bénéficient de toute la priorité de l'Etat, qui se traduit par l'allocation de budgets importants. Ainsi :
· 93 millions de Dollars US sont consacrés au programme d'expansion de la connectivité téléphonique dans les localités rurales. Cette mesure illustre bien la volonté de l'Etat de réduire totalement la fracture numérique à l'intérieur du pays, entre zones urbaines et zones rurales ; 83 millions de Dollars US ont été octroyés pour l'extension et le développement des services postaux à travers tout le pays pour mieux rapprocher l'administration des citoyens et assurer à la population, notamment rurale le service public auquel elle peut prétendre. Des terminaux d'accès au réseau Internet seront progressivement mis en place dans les 3300 établissements postaux.

II.1.3. L'ouverture du marché des télécommunications :

La réforme institutionnelle engagée en l'an 2000 a permis l'ouverture du marché des télécommunications selon un calendrier qui a démarré en juin 2001 avec la vente d'une deuxième licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile de norme GSM. Cette opération a été suivie d'une sollicitation à manifestation d'intérêt pour l'octroi de licences d'établissement et d'exploitation de réseau de type VSAT. Le processus sera poursuivi en ouvrant la téléphonie rurale de faible trafic, puis la téléphonie interurbaine avant de l'étendre aux communications internationales et, enfin, à la boucle locale. Cette ouverture devra se traduire par une offre de service plus importante à des coûts abordables, permettant un accès du plus grand nombre aux réseaux de l'information, à la condition toutefois que les règles d'une concurrence saine soient respectées. L'Etat veillera à l'instauration d'un accès universel à tous pour que personne ne soit exclu des bienfaits des réseaux de l'information.

II.1.4. L'ouverture au service Internet :

L'ouverture des services Internet en août 1998, organisée par le décret n° 98-257 du 5 août 1998, a suscité un engouement extraordinaire auprès des entreprises intéressées par la fourniture des services Internet et auprès du grand public. Plus de 70 sociétés ont reçu des licences pour la fourniture de ces services. Seules 5 d'entre elles sont publiques. Une quinzaine de providers sont entrés en activité. Certains de ces derniers sont implantés dans plusieurs localités, ce qui facilite l'accès des utilisateurs au moyen de liaisons locales. Le nombre d'abonnés disposant de leurs propres moyens d'accès est de 200.000 environ. Il convient de rappeler que l'accès de l'Algérie au réseau Internet remonte à 1991 et que les premiers abonnements sont intervenus en 1992. Toutes les institutions publiques, les établissements publics, les universités et grandes écoles sont connectées à l'Internet. Il en va de même des centres hospitalo-universitaires et des centres de formation professionnelle. De nombreux établissements d'enseignement secondaire et moyen bénéficient également d'accès. Des efforts sont déployés pour étendre la connexion à un millier d'écoles fondamentales (primaires) parmi les 20.000 existantes. Par ailleurs de nombreuses entreprises économiques disposent de leur propre site web et de leur réseau Informatique (Intranet, Extranet) et réalisent des transactions commerciales.

En novembre 2000, un Comité chargé de la réforme des structures et des missions de l'Etat avait été installé. Ce comité, qui a remis son rapport à l'issue d'un travail qui a duré neuf mois, a recommandé vivement une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication par les administrations centrales et locales, ainsi que par les établissements publics. Le Comité a également encouragé la mise en réseau des institutions et établissements publics, que ce soit à l'aide de l'Internet ou de réseaux Intranet.

Il convient enfin de signaler qu'un cadre juridique relatif au commerce électronique est en cours d'élaboration. Il concerne la protection des transactions commerciales à travers le réseau Internet. Les aspects liés à la propriété intellectuelle et industrielle ainsi qu'aux droits d'auteur et droits voisins seront intégrés dans ce processus.

II.1.5. Contribution à la société de l'information :

130 millions de Dollars US ont été alloués pour la création d'un parc technologique implanté à la ville nouvelle de Sidi Abdallah, à 30 kilomètres d'Alger. Cette technopole constituera un puissant catalyseur pour la société algérienne de l'information et sera un lieu d'accueil des entreprises innovantes, doté d'infrastructures de télécommunications à très hauts débits. Avec la volonté clairement affichée des plus hautes autorités de l'Etat, l'Algérie est décidée, non seulement de rattraper le retard accumulé mais aussi de s'insérer dans la société mondiale de l'information et du savoir. Pour cela, elle entend :

- poursuivre et intensifier les réformes pour développer l'économie de marché ;
- rehausser l'attractivité du marché algérien pour les investisseurs étrangers ;
- mettre en place une stratégie d'utilisation et d'appropriation des technologies de l'information et de la communication pour le plus grand nombre.

Nous assistons d'ores et déjà à des initiatives de développement des technologies de l'information et de la communication engagée par différents ministères, universités et entreprises. On peut citer notamment :

- le projet du ministère de l'éducation nationale d'acquérir des ordinateurs pour équiper tous les lycées et écoles d'ici 2005 ;
- le projet de l'enseignement à distance ;
- le projet de l'université virtuelle ;
- le réseau de recherche mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- le réseau santé développé et exploité par l'Agence nationale du développement de la santé (ANDS) ;
- la plateforme Internet Djaweb;

II.2. Les principales Raisons de cette réforme :

II.2.1. Une demande potentielle (solvable) non satisfaite :

La demande de consommation des biens et services de TIC est insatisfaite en 2001 en Algérie. Dans le domaine des services téléphoniques, la longueur des listes d'attente (800.000 pour la téléphonie fixe et 500.000 pour la téléphonie mobile) montre l'ampleur de la situation. Une télé densité faible en 2001 : 64 lignes fixes pour 1.000 personnes et moins de trois lignes mobiles pour 1.000 personnes. La Tunisie et l'Égypte, qui avaient une télé densité similaire au début des années 90, ont dépassé l'Algérie à la fin de la décennie. Les tarifs des services de télécommunications fournis par Algérie Telecom (l'opérateur public) sont généralement bas en ce qui concerne le raccordement, les coûts d'abonnement et les appels locaux, mais restent élevés pour l'international, ce qui implique un besoin urgent de rééquilibrer les tarifs.

De même, l'explosion du nombre d'internautes en moins de trois ans (150.000 en 1999, 400.000 en 2001, 1 million en fin 2002) procure une autre dimension de l'ampleur de la demande potentielle. Du côté des entreprises et des administrations publiques, la situation n'est pas meilleure. Malgré l'absence d'information détaillée sur l'équipement disponible en outils de communication modernes, les besoins est en 2001 probablement immenses. Pour preuve, très peu d'entreprises algériennes disposaient de réseaux locaux informatiques et rares sont celles déjà reliées à Internet.

La modernisation des administrations publiques nécessite un important effort en termes d'informatisation et de mise en réseaux. Cela permettra de simplifier les procédures et donnera une meilleure visibilité aux décideurs et aux gestionnaires. Équiper les administrations de réseaux locaux, de réseaux à large bande et d'Intranets permettra d'offrir progressivement des services de gouvernement en ligne. En retour, le Gouvernement pourra réaliser de considérables économies de budget tout en améliorant la qualité des services dispensés au public.

Pour les entreprises algériennes, il est important d'intégrer l'informatique et Internet dans les stratégies de développement tout en multipliant les efforts organisationnels

pour devenir plus compétitives. Pour accélérer ces mutations, des dispositifs incitatifs pourraient être mis en place par les pouvoirs publics, à savoir : (1) faciliter la formation et le recyclage des personnels à travers des mécanismes de type « fonds à coûts partagés » ; (2) élimination des tarifs douaniers sur les matériels et équipements informatiques importés par les entreprises pour moderniser leur système d'information et de communication.¹¹⁷

II.2.2. Un secteur privé émergent :

Les dernières informations recueillies indiquent qu'une grappe industrielle est en train d'émerger en Algérie dans le domaine des techniques de l'information et de la communication. Son potentiel de croissance est important car il est alimenté par la libéralisation du marché et les efforts de revitalisation de l'économie. Les industriels interviewés en Algérie sont optimistes quant à la croissance du secteur. Il existe une demande croissante pour les équipements et services TIC, tels que les installations de réseaux, l'intégration de systèmes et le développement d'applications personnalisées, en particulier pour les systèmes basés sur l'Internet et les applications en réseau. La présence d'entreprises privées locales a augmenté au cours des trois dernières années mais demeure fragmentée. Ce sont principalement de petites et moyennes entreprises familiales qui ne peuvent pas soutenir la concurrence des grandes entreprises internationales ou des entreprises publiques¹¹⁸.

II.2.3. Une rente pétrolière considérable :

Les revenus provenant de l'exploitation des importantes réserves d'hydrocarbures dont dispose l'Algérie facilitent la mise en œuvre du programme de développement de la société de l'information. Bien que le projet en soit encore au stade de l'esquisse, il importe de ne pas axer une stratégie de développement des TIC exclusivement sur la mobilisation des fonds publics¹¹⁹.

¹¹⁷ ddp-ext.worldbank.org/EdStats/DZAstu03.pdf.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Idem.

II.2.4. évolution vers une société de l'information :

Consciente de l'évolution mondiale de la société vers une civilisation du savoir et de l'information, l'Algérie a mis en place un Comité chargé de proposer les éléments d'une stratégie nationale en matière d'édification de la société algérienne de l'information. Le travail accompli par ce comité permet de faire un état des lieux de l'ensemble des secteurs d'activités, dans les domaines des infrastructures, de la formation et la recherche, de systèmes d'information et de cadre juridique lié aux TIC¹²⁰.

II.3. Les principaux défis de cette réforme ¹²¹:

L'Algérie a de nombreux défis à relever afin de prévoir une société de l'information. Parmi les plus importants, notons :

II.3.1. Absence d'une stratégie de développement claire :

Le Comité de Pilotage sur la société de l'information établit clairement ce constat dans son rapport d'octobre 2001 : « ...il n'existe pas actuellement de stratégie claire et cohérente en la matière. Certes, une multitude de projets sont menés dans différents secteurs depuis trois ans. Les ministères, les administrations, les organismes publics, les entreprises publiques, les sociétés privées, tous ont exprimé, d'une façon ou d'une autre, leur intention d'améliorer l'équipement informatique, de développer des réseaux, de généraliser l'accès à Internet. Mais il n'y a pour le moment aucun inventaire précis et concret de ce qui existe, de ce qui est en cours de développement et des buts à atteindre. Témoin les réseaux d'entreprise : combien y en a-t-il, quelles sont les populations concernées, quel est leur degré d'interconnexion avec des réseaux extérieurs ? »

Ce manque d'information et de vision prospective comporte le risque de multiplier les redondances, ou au contraire, de promouvoir des projets isolés et non compatibles les uns avec les autres. L'absence de réflexion sur l'usage des nouvelles technologies entraînera

¹²⁰ http://smsi.francophonie.org/IMG/html/declaration_final_fr.html.

immanquablement des déceptions dans beaucoup de catégories socioprofessionnelles. Le grand public devra probablement se contenter d'un accès ponctuel à l'Internet dans les cybercafés pour se détendre. Les entrepreneurs courent le risque de ne pas capter les bénéfices attendus après avoir consenti d'importants investissements pour moderniser leur outil informatique. Enfin, les décideurs politiques seront déçus du faible impact sur la croissance et la diversification de l'économie algérienne d'importants investissements publics.

II.3.2. Cadre réglementaire à renforcer et rationaliser :

Le cadre juridique et réglementaire s'appuie sur de nombreuses institutions:

- 1) l'Autorité de Régulation de la Postes et des Télécommunications (ARPT),
- 2) l'Agence nationale pour la Gestion des Fréquences (ANF – sous la supervision du MPT), récemment établie pour gérer la bande de spectre, et
- 3) la Commission nationale qui gère l'accès aux tours, pylônes, et autres infrastructures pour transmission radio (« points hauts ») accordé aux opérateurs de télécommunications et à l'armée.

Il serait souhaitable d'envisager une réduction du nombre des intervenants pour éviter les difficultés de coordination et des conflits de compétences susceptibles de gêner le bon développement du secteur. Il serait également bénéfique de renforcer l'indépendance de l'ARPT pour la mettre à l'abri des pressions politiques.

II.3.3. Tissu économique peu favorable :

Plusieurs insuffisances caractérisent encore le tissu économique en Algérie. Une analyse Banque mondiale, 2002 détaille en profondeur les principaux goulots d'étranglement freinant le monde de l'entreprise et le développement du secteur privé. La création d'une entreprise demeure un exercice difficile en Algérie, malgré la mise en place d'agences publiques chargées de faciliter le processus. Les entrepreneurs se plaignent régulièrement de lourdeurs bureaucratiques et de la difficulté à obtenir l'assistance nécessaire pour la réalisation de leur projet. Il est également difficile d'acquérir des biens fonciers.

II.3.4. Formation inadaptée :

Les carences se font particulièrement ressentir dans le domaine des télécommunications : la dérégulation du secteur engendre une forte demande en cadres. De même, le nombre de diplômés en informatique est faible au regard des besoins suscités par les changements en cours. Enfin, la plupart des instituts de formation éprouvent des difficultés à recruter et à conserver enseignants et chercheurs. Chaque année, de nombreux enseignants et jeunes diplômés choisissent de partir à l'étranger pour y exercer des emplois plus valorisés et mieux rémunérés. De plus, il existe peu d'instituts de formation professionnelle dans le domaine des TIC en Algérie.

L'enseignement supérieur se divise en trois filières—l'informatique, l'électronique et les télécommunications—entre lesquelles il n'existe pas encore de passerelles. Les entreprises estiment que le niveau de formation est satisfaisant, même si les étudiants diplômés ne savent pas toujours appliquer la formation reçue aux situations pratiques des entreprises. Les ingénieurs informatiques maîtrisent habituellement les langages informatiques et les différents systèmes d'exploitation, mais leur culture n'est pas toujours en rapport avec les attentes et besoins des entreprises algériennes.

II.3.5. Explosion de l'économie informelle et de la piraterie :

L'économie « informelle » occupe une place prépondérante dans le fonctionnement de l'économie algérienne. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le domaine des TIC. Des cartes contrefaites d'abonnement aux chaînes de télévision et bouquets satellites peuvent être achetées au vu et au su de tout le monde. De même, on peut se procurer les versions les plus récentes de logiciels ou progiciels pour 2 % du prix d'une version sous licence. Face à une telle différence de prix, les consommateurs n'hésitent pas. Le marché du multimédia pourrait représenter près d'un milliard de dinars par an, et le manque à gagner pour l'État, sous forme de taxes non perçues, est considérable.

II.3.6. la fuite des cerveaux :

Certains n'hésitent pas à évoquer un véritable « drame national ». Le problème de la fuite des cerveaux est particulièrement réel dans le domaine des TIC. Un pourcentage non négligeable de jeunes ingénieurs formés en informatique, en électronique ou en télécommunications n'hésite pas à quitter l'Algérie à la première opportunité. C'est souvent à l'occasion d'un cycle de formation à l'étranger. Toutes les entreprises et tous les organismes rencontrés lors de cette étude, ont à déplorer plusieurs départs parmi leurs meilleurs éléments. Pour conserver leurs ingénieurs, les dirigeants doivent réajuster le niveau des salaires. Mais, de l'avis de tous, le meilleur moyen pour conserver un bon employé est de lui offrir des perspectives professionnelles intéressantes et valorisantes.

II.3.7. Accès aux TIC coûteux :

La « démocratisation » de l'accès aux TIC semble être l'un des principaux enjeux d'un développement réussi dans le secteur des TIC. Car, pour l'Algérien moyen, le coût d'accès aux nouvelles technologies est encore trop élevé. Un équipement informatique standard coûte près de cinq fois le salaire mensuel moyen. Tout compris, l'accès domestique à Internet (équipement téléphonique et informatique, abonnement, coût des communications, etc.) revient à environ 150.000 dinars, d'après le Comité de Pilotage de la société de l'information. Le risque est grand, aujourd'hui, que le « fossé numérique » ne se creuse si on ne diminue pas les coûts associés aux TIC.